

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Appel régional à projets ouvert du 3 juin au 12 septembre 2022

1. AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

1.1. Qui sommes-nous ?

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), **créée il y a 60 ans**, est aujourd'hui le **premier réseau universitaire au monde** avec plus de **1000 membres** : universités, grandes écoles, et centres de recherche dans **près de 120 pays**.

Révéléateur du génie de la Francophonie scientifique partout dans le monde, l'AUF, organisation internationale à but non lucratif, est aussi un label qui porte une vision pour **un meilleur développement des systèmes éducatifs et universitaires** : « *penser mondialement la francophonie scientifique et agir régionalement en respectant la diversité* »

1.2. La Direction régionale Asie-Pacifique

La Direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF dispose d'une représentation permanente en Asie-Pacifique depuis 1993. Elle coordonne un réseau de **87 établissements** d'enseignement supérieur et de recherche membres, répartis dans **13 pays** collectivités d'outre-mer : Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Myanmar, Mongolie, Thaïlande, Vanuatu, et Vietnam, mais également en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL

Ce document fournit les informations nécessaires au **dépôt d'un dossier de candidature**.

L'appel s'inscrit dans les objectifs de la [stratégie 2021-2025](#) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et concerne l'axe 5 « *Recherche et valorisation* », pour lequel différentes recommandations ont été formulées lors des 1^{ère} Assises de la Francophonie scientifiques (Bucarest, septembre 2021). Il s'agit de :

- Développer des **programmes de recherche/actions** territorialisés ;
- Lancer des **appels à projets** pour soutenir la recherche interventionnelle (santé) ou appliquée ;
- Appuyer la **création de réseaux** de chercheurs avec des compétences pluridisciplinaires ;
- Encourager les **travaux de recherche** sur le genre ;
- Proposer des **prix scientifiques** valorisant les chercheurs et la recherche francophone ;
- Construire un **modèle d'édition scientifique francophone** en dehors des modèles économiques classiques de l'édition ;
- Encourager la création et soutenir l'existence de **revues scientifiques francophones** à fort impact ;
- Sensibiliser et déployer des **modèles de science ouverte** dans les universités ;
- Développer des **plateformes d'échange et de partage** de bonnes pratiques en matière de recherche et d'innovation.

3. CONTEXTE DE L'APPEL

3.1. Un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en pleine mutation

Un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) évolue dans un environnement académique, technologique, culturel, social, juridique, environnemental ou économique qui lui confie, notamment, le rôle de **moteur du développement** à travers sa capacité à **produire des savoirs et créer**

des compétences, et donc à mettre en place **une offre d'expertise** au service des défis que doivent relever les sociétés de la région.

Dans le contexte de la région Asie-Pacifique, notamment de l'Asie du Sud-Est, de nombreux **défis** contraignent le développement de sa recherche universitaire. Parmi ces principaux freins, on peut notamment citer : les **faibles salaires** des enseignants-chercheurs d'universités, le **financement limité** de l'État pour la recherche, l'existence d'une **recherche très fragmentée**, le **manque de mécanismes d'incitation et d'exigences** en matière de valorisation/dissémination des résultats de la recherche, les connaissances, les compétences et les expériences limitées pour la recherche, des **politiques de recherche** perfectibles, des **infrastructures et des équipements de recherche insuffisants**, une **faible reconnaissance sociale** de la recherche ou encore des **surcharges** liées à l'enseignement, etc.

En outre, le **processus d'autonomisation** engagé par plusieurs gouvernements des pays de la région oblige les EESR à **repenser les principales orientations stratégiques** de leurs plans de développement en vue d'**accroître leurs ressources financières propres** à l'issue du retrait partiel ou total de la subvention publique. L'augmentation des frais de scolarité est souvent insuffisante pour combler ce manque, d'autant plus si l'on tient compte de la forte concurrence entre les offres de formation offertes par des EESR et du plafonnement des tarifs d'inscription fixés par les ministères de tutelle. Ainsi, les EESR ont recours à d'autres moyens pour **diversifier leurs ressources** et capter des financements extérieurs. La **structuration et le développement** d'une **recherche pluridisciplinaire** en relation avec les enjeux globaux permettent aux EESR d'illustrer leur **capacité d'innovation** et d'avoir **accès à des fonds** nationaux, voire régionaux et internationaux. Les ressources financières de l'établissement sont aussi susceptibles d'être développées par la **commercialisation** du produit des activités de recherche et les **prestations** de services aux bénéfices de la société.

Par ailleurs, la mise en place d'une **gouvernance en faveur d'une recherche innovante** s'appuyant sur des **stratégies partenariales** qui vise à construire des relations fortes entre acteurs universitaires, politiques, socio-économiques et la société civile, constitue un autre enjeu de premier plan. Il s'agit d'émettre en réseau les compétences, les ressources et les disciplines dans une approche transversale et collective, condition *sine qua non* pour le renforcement de la recherche universitaire. De manière connexe, il est également indispensable de prévoir dans cette politique **un plan de valorisation** des résultats d'un projet de recherche, et ceci dès sa conception.

Cette approche implique une nécessité de nouer un **dialogue constructif** avec l'ensemble des acteurs de son territoire afin de favoriser les interactions vertueuses au service de son développement harmonieux et durable. Ce dialogue repose sur la mise en place des **concertations régulières** entre le monde académique, ses autorités de tutelle et son environnement socio-économique. Ce n'est qu'au moyen de ces d'interactions mutuelles que les recherches menées au sein des EESR seront en mesure de répondre au mieux aux besoins et défis jugés prioritaires pour les populations, quels que soient leurs natures (technologique, sociaux, économiques, culturels, environnementaux, sanitaires, etc.). L'objectif est ainsi d'apporter des éléments d'analyse et des solutions innovantes pour **éclairer les autorités compétentes dans leurs orientations et leurs prises de décisions politiques**.

3.2. Soutenir et valoriser la recherche : des enjeux au cœur de la stratégie de l'AUF

Partant de ce constat, l'une des missions clés de l'AUF est d'encourager ses EESR membres à innover, en commençant par la définition et la mise en place d'une **gouvernance d'une recherche contextualisée, renouvelée, prospective, réactive et calibrée pour faire face aux grands défis** de notre temps.

A cet égard, la direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF lance **GOVARAP, un appel à projets** pluridisciplinaire permettant d'impulser la création et l'opérationnalisation de dispositifs d'accompagnement de ses membres en matière de **gouvernance et de valorisation de la recherche**. Deux axes forts seront privilégiés :

1. **Appuyer la structuration et développement de politiques de recherche pluridisciplinaires** en relation avec les objectifs du développement durable (ODD), à travers une mise en réseau des compétences, des ressources et des disciplines ;
2. **Contribuer à valorisation des résultats de la recherche**, non seulement auprès des acteurs de la société civile, mais aussi des autorités ministérielles et gouvernementales des pays concernés.

3. TYPE DE PROJETS SOUTENUS

Les projets adressés à l'AUF en réponse au présent appel à projets GOVARAP doivent s'articuler autour d'un de deux axes suivants :

Axe 1 : structuration de la recherche et des projets de recherche

Il s'agit d'accompagner de les EESR membres dans l'élaboration de méthodes et d'outils nécessaires à :

- La définition de leur politique institutionnelle de recherche-innovation à l'échelle l'établissement : attractivité, internationalisation, thématiques de recherche, pluridisciplinarité, politique partenariale, lien entre la formation doctorale et la recherche, diversification des sources de financement, communication et dissémination, valorisation scientifique ...
- La conception des plans d'action opérationnels et de feuilles de route permettant de traduire dans le réel cette politique

Ce projet doit être piloté par un membre du rectorat de l'EESR, porteur du projet en charge de la recherche.

Axe 2 : Valorisation des résultats de la recherche innovation

Lorsqu'il s'agit des résultats de la recherche, leur valorisation englobe un ensemble d'activités qui rendent les résultats de la recherche tangibles, accessibles et démontrant leur impact sur l'écosystème. L'accompagnement de l'AUF consiste donc à soutenir un(e) chercheur(euse) titulaire et/ou une équipe de recherche francophone rattaché(e) à un EESR membre de l'AUF en Asie-Pacifique dans le montage d'une initiative visant à valoriser de travaux de recherche appliqués produisant des résultats utiles au développement global et local. Il s'agit d'un soutien :

- Au renforcement de **l'édition scientifique** en mettant l'accent sur l'expertise scientifique francophone ;
- A la **transformation des résultats théoriques** de recherche en produits, procédés, services ou formes technologiques innovantes et économiquement viables, dûment protégés par des droits de propriété intellectuelle (brevet, licence) ;
- A la **commercialisation des résultats** de la recherche ;
- À la **sensibilisation de la population et des dirigeants locaux et nationaux** aux problématiques et enjeux socio-économiques qu'ils doivent relever et au rôle de la recherche pour y répondre ;
- À **l'aide des autorités compétentes dans leur prise de décision politique**, à travers l'élaboration de documents d'orientation stratégiques ou de « policy brief » à leur attention ;
- À **l'organisation d'événements scientifiques pluridisciplinaires et multi partenariaux** ayant un effet démultiplicateur sur la valorisation et la dissémination des résultats de la recherche, notamment auprès des décideurs ;
- etc.

L'accompagnement de l'AUF dans le cadre de ces deux axes consiste en un **appui financier**. Il vise à promouvoir la coopération institutionnelle, scientifique et de recherche non seulement au sein de son réseau de membres, mais aussi avec le **monde socio-économique**. Cette coopération se concrétisera par un transfert d'expertise et une **mise en réseau des compétences francophones, des ressources et des disciplines**.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les projets proposés dans le cadre de ces deux axes peuvent être menés par un réseau d'EESR et d'acteurs socio-économiques de pays différents, dont au moins deux de la région Asie-Pacifique. Les EESR partenaires du projet doivent être membres de l'AUF.

L'établissement porteur du projet doit :

- Être membre de l'AUF ;
- Être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- Soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;

- Produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

Les établissements partenaires du projet doivent :

- Être membre de l'AUF ;
- Être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

Tous les projets doivent :

- S'inscrire dans un des axes visés par le présent appel (cf. section 3 –Type de projets soutenus) ;
- Avoir au moins **un co-financement de 30%**. Le cofinancement, public ou privé, devra être précisé dans le budget soumis.

Les ressources matérielles d'infrastructure, y compris les matériels informatiques et non informatiques, ne sont pas prises en compte (voir annexe 1 - dépenses non éligibles). La valorisation du temps de travail (pilotage, gestion) est éligible au cofinancement.

Note : La priorité sera donnée aux projets menés en partenariat entre plusieurs établissements membres et acteurs socio-économiques (multi-partenarial) sous forme de consortium. Le caractère multilatéral des projets doit être attesté, tant dans leur présentation que dans leur contenu.

Les projets doivent être appuyés de façon formelle par les établissements participants. Une **lettre d'engagement du responsable** (recteur / président / chancelier / directeur) de chacun des établissements associés aux projets, doit être fournie. En l'absence d'autres responsables scientifiques associés à part entière au projet, le dossier ne pourra être étudié.

5. FINANCEMENT DE L'AUF ET TYPE D'ACTIVITES À PRENDRE EN CHARGE

La contribution à demander à l'AUF ne peut en aucun cas dépasser **70%** du coût global du projet soumis.

Pour l'axe 1 : Le financement de l'AUF sera fonction de la taille et de l'envergure du projet et ne pourra excéder **20.000 euros** par projet.

Pour l'axe 2 : Le coût global du projet soumis variera entre un seuil minimal de **5.000€** et un plafond maximal de **20.000€** par projet.

La subvention de l'AUF peut être versée, en une seule fois, à l'établissement dont dépend le porteur du projet ou bien gérée directement par l'AUF Asie-Pacifique. La solution la plus efficace et la plus rapide à mettre en œuvre sera privilégiée.

Le soutien apporté par l'AUF est destiné **EXCLUSIVEMENT** aux activités francophones et concerne **UNIQUEMENT** les dépenses suivantes :

1. **Missions de transfert d'expertise francophone** (flux Nord-Sud – Sud/Sud) : billets d'avion au meilleur coût ; frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 110 € (frais de séjour plafonnés à 6 jours).
2. **Ateliers** de formation (organisation) ; Ateliers de réflexion (organisation) ; Colloques/séminaires de dissémination du résultat du projet (organisation) ;
3. **Frais de communication** lors des événementiels organisés dans le cadre du projet (relation presse et production des objets de communication) : frais de communication plafonnés à 10% de la subvention demandée ;
4. **Honoraires d'expertise** nationale et régionale dans le cadre des ateliers de formation (formateur principal) : **160€/journée** ETP (honoraires plafonnés à 5 jours). Les experts d'origine d'un EESR membre de l'AUF ne sont pas éligibles au paiement de ces honoraires ;
5. **Élaboration de dispositifs d'aide au pilotage** (logiciel, outils) : ce type de dépenses doit impérativement figurer dans le document de présentation du projet soumis pour financement, accompagné d'un argumentaire sur son opportunité.

Attention : Les types n° 1, 4 ne sont pas cumulables par une même personne.

6. PUBLIC ELIGIBLE

Le présent appel à projets s'adresse à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF (cf. www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/) **en Asie-Pacifique**.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le dossier complet doit être :

- signé par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- déposé auprès de l'AUF Asie-Pacifique.

L'AUF Asie-Pacifique est chargée d'examiner la **recevabilité administrative**.

Après un examen de recevabilité administrative, les dossiers reçus seront soumis à l'évaluation et au classement par un groupe d'experts régionaux. La sélection des projets est assurée par la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES) de l'AUF Asie-Pacifique.

Lorsqu'un projet est retenu, une lettre de notification indiquant les types d'accompagnement est adressée au plus haut responsable de l'établissement porteur du projet. Les modalités des engagements financiers sont déterminées dans une convention de soutien à signer entre l'établissement porteur du projet et l'AUF.

La mise en œuvre de l'accompagnement de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet se feront en étroite collaboration avec la responsable de projet « recherche et enjeux du développement global » au sein de l'AUF Asie-Pacifique, le groupe d'experts régionaux et la CREES.

La constitution d'un comité de pilotage et/ou de suivi du projet est une condition *sine qua non* dans la mise en place du projet. Ce comité est composé du représentant désigné par son Recteur et de responsables concernés des partenaires du projet. Un responsable désigné par la direction de l'AUF Asie-Pacifique représente l'AUF à ce comité.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères principaux pris en compte dans l'évaluation des projets seront les suivants :

- **Pertinence** : adéquation entre les objectifs du projet et les objectifs du présent appel ;
- **Cohérence** : adéquation entre les objectifs, les activités et les ressources (humaines, matérielles et financières) mobilisées pour le projet ;
- **Caractère innovant** : nouveautés ou plus-values que le projet apportera par rapport à l'existant, justifiées par rapport au contexte local/national/régional du projet ;
- **Impact du projet** : mesure des effets de changements induits par le projet et possibilités de pérennisation post-projet à court, moyen et long terme ;
- **Faisabilité** : capacité à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats attendus dans le délai de 24 mois ;
- Projet développé de manière collaborative entre EESR et société civile ;
- Projets développés en partenariat avec des partenaires financiers et techniques ;
- Projets coordonnés par des femmes.

9. DURÉE DU PROJET

La durée du projet ne saurait excéder **24 mois** à partir de la date de signature de la convention.

10. CALENDRIER

- **3 juin 2022** : lancement de l'appel régional à projets
- **12 septembre 2022** : clôture de l'appel régional à projets
- **Fin octobre 2022** : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs des projets sélectionnés et signature des conventions.

11. DOCUMENTS A FOURNIR ET DÉLAI DE DÉPÔT DU DOSSIER

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature, dûment complété ;
- Les documents à joindre au formulaire de candidature en format PDF.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées **en français**. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après l'envoi du présent dossier même si l'appel à projets est encore ouvert.

Un EESR peut déposer **un projet pour l'axe 1 et plusieurs projets pour l'axe 2**.

Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé en version électronique
le 12 septembre 2022 (18h, heure du Vietnam) délai de rigueur à :

Madame Nguyen Thi Thuy Nga - Responsable de projets
AUF Asie-Pacifique
Tél : + 84 24 38 24 73082 (ext. 21)
Adresse électronique : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

Pour toute question concernant le contenu de l'appel ainsi que la constitution du dossier de candidature, veuillez nous contacter :

Pour le Nord et le Centre du Vietnam

Madame Nguyen Thi Thuy Nga - Responsable de projets
AUF Asie-Pacifique – Salle 302B, 8 Tran Hung Dao, Hanoi
Tél : + 84 24 38 24 73082 (ext. 21)
Adresse électronique : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

Pour le Sud du Vietnam

Monsieur Nguyen Tan Dai - Responsable du Campus numérique francophone
49 – Nguyen Thi Minh Khai – Aggr.1 – HCM ville
Tél : + 84 28 38 27 95 50 (ext. 104)
Adresse électronique : nguyen.tan.dai@auf.org

Pour le Laos

Monsieur Vannapha Bouphapanya – Chargé de projet du Bureau national AUF-Laos
Campus de Dongdok - Bâtiment A - Université Nationale du Laos
Tél : +856 21 77 18 00 (ext. 102)
Adresse électronique : vannapha.bouphapanya@auf.org

Pour le Cambodge

Monsieur Kravong Im - Responsable du Bureau national AUF-Cambodge
Institut de Technologie du Cambodge - Bvd. Confédération de Russie
12156 Phnom Penh, Cambodge
Tél : +855 23 883 135/136 (ext.12)
Adresse électronique : kravong.im@auf.org

Pour le Pacifique

Monsieur Chandra Maisonnier – Responsable du Bureau national AUF-Vanuatu
Avenue Leopold Sedar Senghor - Port-Vila, République du Vanuatu
Tél : +678 775 54 39
Adresse électronique : chandra.maisonnier@auf.org

ANNEXES AU DOCUMENT DE L'APPEL RÉGIONAL À PROJETS

ANNEXE 1 – DEPENSES NON ELIGIBLES

- Bien que nécessaires au bon déroulement du projet, les dépenses relatives aux matériels informatiques, non-informatiques, et bureautiques, et aux photocopies des documents de travail ne sont pas éligibles.
- Tout type de rémunération des membres de l'équipe et de l'agent comptable de l'établissement qui gère le projet, charges salariales incluses.
- Frais liés à la connexion Internet, au loyer, au mobilier, aux charges des locaux utilisés.
- Frais liés à la gestion et à la coordination du projet.
- Frais de repas midi et soir, de pause-café lors des évènementiels organisés dans le cadre du projet.

ANNEXE 2 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES MOBILITES

N°	Type d'allocation	Durée minimale et maximale des mobilités	Montant maximal mensuel / journalier	Autres financements éligibles
	Missions de transfert d'expertise francophone (nord/sud – sud/sud)	Max. 6 nuitées	110 €	Transport AR + visa + assurance + test covid

ANNEXE 3 – CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS ET BUDGE PRÉVISIONNEL

Voir le fichier sous format xls joint à ce document